

Les Après-midis des dispositifs # 1 pass Culture – jeudi 5 janvier 2023

Constat global

Souhait partagé par les coordinateurs que les objectifs de ces nouvelles modalités de financement de l'EAC en milieu scolaire soient le plus en phase possible avec les enjeux des dispositifs, notamment le parcours de la classe qui s'appuie sur 3 films et le travail en partenariat.

Il convient de trouver l'équilibre entre les facilités de financement qui sont proposées, l'historique du travail en partenariat qui existe dans chaque territoire (implication des CD, des DRAC) et la façon de construire les projets.

Les dispositifs d'éducation au cinéma ne doivent pas être considérés comme une offre culturelle mais toujours comme un parcours d'éducation artistique pédagogique qui se construit avec plusieurs partenaires et que coordonne au niveau départemental les coordinations EN et cinéma. Il faut réaffirmer le rôle de la coordination départementale et du comité de pilotage. Les différentes plateformes (ADAGE/pass Culture pro) doivent conforter les dispositifs et leur fonctionnement, tous les efforts doivent converger vers la consolidation d'un parcours d'éducation au cinéma et ne doit pas évoluer vers une offre à la demande.

Financement du Pass culture

La partie concernant les dispositifs scolaires est présentée comme un « cas spécifique » (p.23). Il est toujours « recommandé de ne pas financer par la part collective du pass Culture les coûts de la billetterie » et il doit être au contraire utilisé comme « une opportunité de renforcement des dimensions de pratique artistique et de rencontres ».

Mais il est possible d'ajuster la mise en œuvre de ces recommandations si la décision est prise de façon collégiale, dans le cadre des comités de pilotage, en accord avec les DRAC et les DSDEN.



**l'archipel
des lucioles**

Mathieu Rasoli – Délégué académique adjoint à l'éducation artistique et à l'action culturelle - Conseiller cinéma-audiovisuel - Rectorat de l'académie de Versailles - Délégation académique à l'action culturelle – DAAC. Il rappelle que la phrase indiquant qu'il est possible en fonction des spécificités territoriales de s'appuyer sur le pass Culture ne vient pas de nulle part : le pass culture a été expérimenté pendant quelques mois dans l'académie de Versailles avant sa généralisation et un problème s'est posé très vite sur cette injonction des deux ministères, notamment le ministère de la Culture, de dire « on ne se sert pas du pass culture pour financer les dispositifs d'éducation au cinéma ». Le problème ne s'est pas posé pour les collèges, mais pour *Lycéens et apprentis au cinéma* : la billetterie restait à la charge des lycées ; le fait qu'on annonce aux lycées qu'ils avaient une dotation qui servait à financer leurs actions en EAC, mais qu'une des actions à laquelle ils tenaient le plus restait à la charge des établissements, voire des familles, c'est quelque chose qui est apparu comme indéfendable. C'est donc l'expérimentation de septembre à décembre 2021 qui a créé de la souplesse.

Les questionnements

Questionnement sur le rôle de la coordination départementale

Les salles traitant en direct avec les classes, la question du rôle du coordinateur cinéma se pose d'une manière accrue. Les coordinations cinéma se retrouvent mises en difficulté car elles souffrent d'un manque de visibilité sur le déroulement des dispositifs sur leurs propres territoires.

La concurrence et l'éligibilité

Crainte d'une concurrence déloyale entre les propositions des grands circuits ou des salles qui ne participent pas aux dispositifs qui peuvent proposer des séances uniques, qui pourraient séduire les enseignants qui trouvent l'engagement dans Collège au cinéma trop contraignant (3 séances dans l'année/formation/accompagnement pédagogique, etc.).

Collège au cinéma avec sa tarification avantageuse était un argument pour la participation des établissements qui le finançaient. Or, cet argument devient caduc du fait de la prise en charge par le pass Culture. Mise en concurrence avec des séances demandées hors dispositif illustrant des programmes scolaires (exemple du film *Simone, le voyage du siècle*, d'Olivier Dahan, large couverture dans les UGC).



**l'archipel
des lucioles**

Mathieu Rasoli relève également une concurrence au niveau des tarifs : certains cinémas proposent, dans le cadre du pass, des séances à 10 €. Un même film peut ainsi être vu à des tarifs différents en fonction des salles... Cela pose la question d'un plafond. Mathieu Rasoli explique que rendre les structures culturelles éligibles au pass, elles doivent normalement être saisies dans Adage par les DAAC. Or l'an dernier, tous les cinémas de circuits ont pu y entrer sans passer par les DAAC, maintenant qu'ils sont référencés dans Adage il ne sera pas possible de revenir en arrière.

Problèmes techniques, lourdeur administrative...

Comment faire remonter les expériences de terrain sur la plateforme PASS CULTURE PRO pour les dispositifs scolaires ? Est-il possible de faire des ajustements.

Cas pratique

Blandine Beauvy (coordination cinéma EEC CAC / Ciné 32 / Gers) soulève un problème quant aux nombreux et différents profils de salles et témoigne que, dans son réseau de seize salles, les plus petites ont du mal à se faire référencer. Créer une offre sur la plateforme Culture Pro, être visible sur Adage, vérifier les réservations, constituent charge de travail supplémentaire qui n'est pas prise en compte. Comment tout cela peut être considéré ?

Cas pratique

Yves Bouveret (coordination cinéma EEC CAC / Ecrans VO / Val-d'Oise) rejoint Blandine Beauvy sur la difficulté administrative que cela représente pour certaines salles et ajoute que pour certaines salles municipales certaines mairies refusent de mettre en place le Pass.

Proposition

Fabrice Caparros (coordination cinéma EEC CAC / Cinémaude / Aude) rejoint Blandine Beauvy et explique que dans son département et ce afin de répondre à cette problématique, il a organisé des formations à destination des bénévoles des salles associatives, « comment monter des projets avec le pass Culture ? ».



**l'archipel
des lucioles**

Visibilité

Aurélie Grenard (coordination cinéma CAC / cinéma Le Rio / Puy-de-Dôme) aimerait avoir accès à Adage pour voir comment les projets sont mentionnés. Normalement chaque académie peut donner un accès à Adage à chaque partenaire culturel. A l'inverse en revanche, l'Éducation nationale n'a pas accès à Cuture Pro.

L'accompagnement des Conseils départementaux

Remise en cause de l'accompagnement financier des collectivités territoriales, sachant qu'en parallèle le prix du billet va augmenter dès la rentrée prochaine. Comment vont réagir les CD ? Court-on le risque d'un désengagement ?

Jusqu'à aujourd'hui et dans la plupart des départements, ce sont les Conseils départementaux qui finançaient la billetterie des dispositifs, est-ce que cela est remis en question ?

Mathieu Rasoli (DAAC Académie de Versailles) tient à rassurer sur ce sujet. Dans son académie, ce sont trois départements sur quatre qui financent la billetterie et ils ne sont pas dans une optique de désengagement, ni même de réduction de leur engagement, au contraire, quand un département s'engage dans Collège au cinéma c'est parce qu'il y tient.

Sandrine Lachaux (Conseil départemental de Seine-et-Marne) demande comment les autres Conseils départementaux et coordinations accueillent la révision de la politique tarifaire. En effet, les deux sujets sont très imbriqués.

Pour Mathieu Rasoli, l'actualité la plus importante c'est d'ailleurs bien l'augmentation du tarif, plus que le pass. La question d'un cofinancement est peut-être ouverte aujourd'hui : les Conseils départementaux vont avoir du mal à suivre si les tarifs et les effectifs d'élèves augmentent. Le pass peut peut-être constituer une ressource supplémentaire pour accueillir plus d'élèves, dans la limite de la capacité des salles.

Manuela Lucchini (Conseil départemental des Hauts-de-Seine) confirme ce que dit Mathieu Rasoli. Dans les Hauts-de-Seine, le Conseil départemental participe à la



**l'archipel
des lucioles**

billetterie. Au départ, ils utilisaient le pass sur du complément, avec l'évolution tarifaire cela peut évoluer. Cela pose également la question de la pérennité du financement du pass.

Manuela Lucchini rappelle également que l'idée du Conseil départemental n'est pas de se désengager mais au contraire de soutenir les cinémas et d'accueillir plus d'élèves.

A ce sujet **Jimmy Scremin** (Conseil départemental de Loire-Atlantique) témoigne : dans son département, le comité de pilotage Collège au cinéma a missionné le Conseil départemental auprès de la DSDEN et de la DRAC pour réfléchir à ces questions. Financièrement, les entrées Collège au cinéma seraient plutôt prise en charge grâce au pass et au niveau des tarifs, ils souhaiteraient rester sur une fourchette basse et harmoniser tous les dispositifs.

Jennifer Boine - Ciné Passion – coordination cinéma MAC, EEC et CAC Dordogne
Sur les 6500 inscrits, la subvention départementale permet de prendre en charge 5400 élèves sur les 3 séances et les transports. Échanges avec le département et la DRAC : une des craintes est le déplacement de financement du département uniquement vers le transport si la billetterie est prise en charge par le pass Culture. La vocation du département est-elle de payer des transports, de payer des bus dans un territoire rural ? C'est la question de la substitution et du fléchage puisque la subvention départementale resterait la même.

Financement d'actions par le pass Culture

Cas pratique

Yves Bouveret (coordination cinéma EEC CAC / Ecrans VO / Val-d'Oise) fait part de son retour d'expérience. Comme pour les autres départements, la question du pass s'est posée en urgence à la rentrée. Face à l'augmentation significative du nombre d'inscriptions et dans un réseau de salles plutôt municipales et associatives où les entrées scolaires peuvent parfois représenter 50% des entrées globales, la question de l'utilisation de la part collective du Pass culture pour financer la billetterie Collège au cinéma s'est posée. Finalement le Bureau de l'association Ecrans VO ainsi que la DRAC ne sont pas allés dans ce sens : le Conseil départemental finance et il est compliqué d'avoir un double financement. Ils ont donc fait le choix d'aller vers des propositions complémentaires, garder le pass pour financer des actions d'atelier par exemple.



**l'archipel
des lucioles**

Plusieurs coordinateurs ont présenté des **actions complémentaires**, impulsées pour certaines à l'occasion du plan de relance financé par le CNC

Cas pratiques

Fabrice Caparros – Directeur de Ciném'aude ; coordination culture sur le département de l'Aude.

Comité de pilotage très mobilisé avec un gros investissement du département et des chefs d'établissement. Les questions liées au pass Culture ont été anticipées et ça a donc été pensé comme un vrai plus. Souhait que le pass Culture aille sur quelque chose de nouveau, donc travail réalisé avec la coordination Éducation Nationale et le département de l'Aude pour que le cinéma puisse faire partie de cette proposition qui a été relayée tout de suite par la coordination Éducation Nationale sur le département à l'ensemble des enseignants participants. Par exemple, le pass Culture a pu financer des **ateliers** sur le montage cinématographique, autour du film *Les temps modernes* (utilisation de la mash up, des appareils 35, 16 et 8 mm).

Jennifer Boine – Ciné Passion – coordination cinéma MAC, EEC et CAC Dordogne

Concernant les actions complémentaires, en tant que coordination, Ciné passion travaille sur le lien entre les 16 salles du département et les établissements ; elle accompagne donc les salles sur la mise en place d'offres complémentaires pour les collèges et lycées, sur des ateliers, mais aussi des rencontres avec des professionnels, des séances supplémentaires. Ciné passion fait également des propositions en direct en tant que circuit de cinéma itinérant.

Sabrina Jones, coordination CAC 78 : le pass Culture a servi à financer des séances ponctuelles et surtout des ateliers en PACTE. Le budget serait impossible à boucler sans cela. (Le "PACTE" est le nom donné aux projets de pratique dans l'académie de Versailles, en complément de Collège au cinéma, mais pas uniquement. Le pass Culture a permis de financer certains PACTE dans 3 départements : Yvelines, Hauts-de-Seine, Essonne, toujours grâce à un co-financement avec la DAAC et/ou le Conseil Départemental.)



l'archipel des lucioles

Annabelle Renoud (Saône-et-Loire - 71, coordination EN) : des actions complémentaires ont été mises en place sur les ateliers vidéo / son ; le financement a été en partie possible avec la part collective pour les élèves de 4e, 3e, mais pas de financement de la billetterie avec la part collective.

Loïc Dazin (Aisne, coordination cinéma) : le département prend en charge les transports, mais pas la billetterie.

Isabelle Chiodo (DSDEN Meuse) : département rural. Le conseil départemental prend en charge les déplacements et 1,10€ sur la billetterie.

Constat global

Les actions complémentaires sont évidemment importantes, mais, **il ne faut pas que le pass Culture, notamment par sa manne financière extrêmement abondante, nous amène à décentrer l'objet des dispositifs vers des actions complémentaires.**

Peut-on toucher plus d'élèves grâce au pass Culture ?

Benoit Oudet – Conseil départemental de la Côte-d'Or ; participe à la coordination CAC, il entend bien que le pass ne doit pas se substituer à des dispositifs déjà existants ; le conseil départemental finance les places des collégiens pour collège au cinéma sur les deux niveaux, puis les transports de ceux qui n'ont pas de transport en commun ou qui sont éloignés des salles, de manière à avoir une équité entre tous les établissements répartis sur le territoire. L'enveloppe financière est assez conséquente, elle permet aujourd'hui de prendre en charge 4000 collégiens sur les 2 niveaux par trimestre, c'est donc assez représentatif de l'ensemble des collégiens du département. Mais, sur ces dernières années, Collège au cinéma fonctionnant bien, **la demande est de plus en plus importante et les effectifs ont tendance à augmenter. Donc, est-ce que le pass Culture ne viendrait pas compléter une offre institutionnelle qui permet de prendre en charge un assez grand nombre de collégiens, mais qui n'est pas complètement satisfaisant ?**



l'archipel des lucioles

Les enveloppes financières ont jusqu'à présent été maintenues, elles ont été augmentées cette année avec la prévision de l'augmentation du prix des places et de l'augmentation du coût de l'énergie pour les transports, mais à l'avenir, elles ne vont pas spécialement augmenter.

Autres constats faits par des coordinateurs départementaux :

Augmentation des tarifs Collège au cinéma entraîne la crainte d'une migration vers les séances prises en charge par le pass Culture, notamment des offres proposées par les salles des grands circuits commerciaux à des tarifs exorbitants.

Regret que la décision du fléchage des actions du Pass Culture soit locale/départementale et non pas nationale (ce qui aurait favorisé une équité des territoires). À trop demander aux acteurs de terrain de décider, on manque de cohérence et on émousse la motivation. « On a l'impression de patauger dans l'administratif, de subir des décisions prises par le national et de ne pas trouver la bonne équation à appliquer. »

Fonctionnement

Travail fastidieux de la saisie des séances dispositifs sur la plateforme PASS CULTURE PRO.

Ce nouveau fonctionnement augmente la charge de travail des coordinations cinéma et EN.

Un autre avantage perdu, c'est la facilité d'inscription. En passant par le pass Culture, on ajoute 3 saisies informatiques (en plus du fonctionnement habituel) : 1 pour créer l'offre (1 offre par séance par le partenaire culturel) + 2 pour la valider (par le référent culture et le chef d'établissement).

Dans l'intitulé de l'offre, insérer un menu déroulant avec les dispositifs.

S'ils sont choisis, le tarif unitaire est à saisir mais automatiquement plafonné.

Qui contrôle la validation des offres ?

Proposer une seule validation sur ADAGE pour les établissements sur ce type d'offre "dispositif" au lieu de 2 actuellement ?



l'archipel des lucioles

Simplifier l'inscription d'un établissement à un dispositif sur PASS CULTURE PRO en entrant son effectif global pour les 3 films ?

Pour l'instant, chaque séance (CAC et LAAC) est entrée manuellement, séance par séance.

Exemple : dans un cinéma de 80 places : 4 séances par film pour un collège (toutes les classes inscrites) = 12 offres à créer pour le cinéma. Chaque séance doit être réservée puis validée par le collège (réfèrent et chef d'établissement).

Remboursement global tous les 15 jours au cinéma, 12 rapprochements à faire en comptabilité.

Évolution positive constatée :

Un paramètre a été modifié apparemment : la saisie des séances peut être initiée et facturée à une structure différente de celle qui accueille les classes. Traduction : la coordination cinéma saisie l'offre, la salle qui accueille les classes est bien bénéficiaire du règlement.

Travail exponentiel pour un réseau de salles comme Ciné 32 (16 salles / 24 écrans) : Ciné32 saisit les offres des dispositifs scolaires pour les 16 cinémas du département (pour les séances hors dispositifs, chaque ciné se gère).

Les CIP procèdent différemment : pas de mutualisation par la coordination cinéma, chaque salle crée ses offres.

Il semble nécessaire de suivre l'évolution du pass Culture sur les dispositifs scolaires. Souhait d'un groupe de travail et de possibilités d'échanges entre les coordinateurs animé par la coordination nationale. L'Archipel des lucioles répond favorablement à cette demande et va créer un groupe de travail avec les coordinations volontaires.